

« Nous, anciens ministres de la santé, nous associons pour rappeler l'importance du maintien de l'aide médicale de l'État »

Huit anciens ministres de la santé mettent en garde, dans une tribune au « Monde », contre la remise en cause de l'AME, comme le souhaite le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau.

Le Monde. Publié le 26 septembre 2024 sur le site [lemonde.fr](https://www.lemonde.fr)

Nous, anciens ministres de la santé, issus de différents courants de pensée, nous associons pour rappeler l'importance du maintien de l'aide médicale de l'État (AME).

L'AME ne constitue pas un facteur d'incitation à l'immigration dans notre pays, qui serait aux frais des Français. C'est un fantasme contraire aux faits, à nouveau clairement établis dans deux rapports solides élaborés en 2019 et 2023.

L'AME ne concerne pas des soins de confort, susceptibles d'attirer une immigration dont les causes sont évidemment plus diverses et complexes. Le dispositif se limite à un périmètre précis de soins, déjà révisé en 2019 à la suite des recommandations du rapport, qui permet la prise en charge anticipée de pathologies dont la dégradation présente des répercussions décuplées.

Affaiblir l'AME, c'est exposer notre système de santé à une pression accrue de prises en charge plus tardives et donc plus graves et plus coûteuses.

Un risque de santé publique

La restriction des conditions d'accès à l'AME obligerait en effet les bénéficiaires à consulter plus tard, avec un état de santé dégradé, et donc nécessitant des soins plus lourds. Cette bascule de la prise en charge constitue un piège pour nos hôpitaux et nos finances publiques. Il faut le rappeler : la prise en charge d'un bénéficiaire coûte sept fois plus cher à l'hôpital qu'en médecine de ville. L'AME est par ailleurs la prestation sociale suivie par l'Assurance-maladie avec le taux de contrôle le plus élevé, et fait l'objet d'une attention toute particulière.

Concrètement, affaiblir l'AME, c'est désinvestir le champ de la prévention, qu'il s'agisse notamment de la vaccination ou des dépistages. De fait, un tel recul crée un risque sur la santé publique de tous nos concitoyens, notamment infectieux. Sur un même territoire, la santé des uns participe de celle des autres.

Toucher à l'aide médicale de l'État va à rebours de la logique même des politiques de santé publique que nous avons mises en place.

Sans permettre de réduire l'immigration illégale, remettre en cause l'aide médicale de l'État aurait des conséquences sanitaires, humaines, sociales et économiques inacceptables.

Roselyne Bachelot, ministre de la santé de 2007 à 2010 ; **François Braun**, ministre de la santé, de 2022 à 2023 ; **Agnès Buzyn**, ministre de la santé de 2017 à 2020 ; **Agnès Firmin-Le Bodo**, ministre de la santé de décembre 2023 à janvier 2024 ; **Aurélien Rousseau**, ministre de la santé de juillet à décembre 2023 ; **Marisol Touraine**, ministre de la santé de 2012 à 2017 ; **Frédéric Valletoux**, ministre de la santé de février à septembre 2024 ; **Olivier Véran**, ministre de la santé de 2020 à 2022.